

À Paris, le 14 mai 2024

Naaia & Artefact s'associent pour faciliter la mise en conformité des entreprises à l'AI Act et accélérer le développement de l'IA responsable dans les entreprises

Adopté en plénière le 13 mars dernier, l'AI Act devrait être publié très prochainement au Journal officiel de l'Union européenne. Suite à son adoption, Naaia, premier système de management de l'intelligence artificielle (AIMS™¹), et Artefact, société française spécialisée dans le déploiement de technologies d'IA et de solutions data, s'allient pour faciliter la mise en conformité des entreprises à ce texte historique. Les deux partenaires s'engagent à accompagner les entreprises à convertir ces nouvelles obligations en opportunité de qualité et de sécurité. L'objectif : libérer le plein potentiel de l'AI Act et permettre le développement d'une IA responsable au sein des entreprises.

L'AI Act a pu susciter des inquiétudes, mitigeant les perspectives inédites qu'ouvre ce texte quant au déploiement des technologies d'intelligence artificielle dans les années à venir. Naaia et Artefact adoptent pour leur part une position résolument optimiste en développant une solution pour accompagner les entreprises dans leur intégration des modèles et des systèmes d'IA.

Naaia et Artefact se positionnent comme entreprises pionnières dans la mise en place des démarches de mise en conformité par la valeur, pluridisciplinaire et *product-centric*, requises par l'AI Act. En effet, l'IA, désormais considérée comme un produit au sein de l'Union européenne, est sujette à des obligations pendant tout son cycle de vie : de la conception au développement et déploiement jusqu'à l'exploitation. Toute la chaîne de valeur de l'IA est concernée, du fournisseur au distributeur, du déployeur à l'utilisateur. La réglementation comporte en outre des obligations de différentes natures, juridiques, administratives et technologiques selon une approche « *par les risques* » présentés par les modèles et/ou systèmes d'IA. Dorénavant, l'IA requiert une approche réglementaire *end-to-end*, et donc la mise en place de processus, d'outils et de compétences capables d'agir tout au long de la vie du produit.

Nathalie Beslay, co-fondatrice et CEO de Naaia, déclare : « *Jamais une technologie n'a été aussi virale, désirable et impactante au plan économique que l'intelligence artificielle. Dans le même temps, jamais une technologie n'a été autant vecteur de risques, réels ou fantasmés. Pourtant, de notre expérience en matière d'accompagnement de grandes entreprises, nous avons constaté que lorsque celles-ci se sont conformées aux nouvelles réglementations, elles ont souvent tiré parti de ces contraintes pour réviser leurs processus, améliorer leur connaissance client et proposer de nouveaux services. L'adoption de l'AI Act peut être envisagée comme une opportunité de qualité et de sécurité si les obligations sont converties en action !* ».

¹ Artificial Intelligence Management System



Hanan Ouazan, Partner & Lead Generative AI chez Artefact, ajoute : « *Le débat sur l'AI Act s'est cristallisé autour de l'idée selon laquelle cette réglementation serait uniquement une contrainte, susceptible de nuire à la productivité des entreprises. Je suis pourtant résolument optimiste sur ce sujet. L'Europe est pionnière avec l'AI Act, offrant une opportunité de bâtir sur des bases solides et maîtrisées. À terme, cela donnera aux entreprises des avantages concurrentiels car ce texte va permettre à l'Europe de promouvoir une vision distinctive de l'IA, misant sur la qualité et la personnalisation des modèles plutôt que sur la puissance brute, différenciant ainsi les approches européennes des modèles américains* ».

Naaia et Artefact collaborent ainsi pour intégrer l'AI Act dans le développement de produits d'IA au sein des entreprises. Naaia propose une plateforme qui transforme les réglementations en plans d'actions opérationnels concrets et a récemment intégré la version finale du texte ainsi que toute réglementation internationale opposable. En partenariat avec Naaia, Artefact assiste ses clients dans la conception de projets et de cas d'utilisation en conformité avec l'AI Act dès leur conception. Leur approche s'inspire du concept de « *privacy by design* », adapté spécifiquement à l'AI Act. Cette collaboration vise à assurer que tous les projets, qu'ils soient en cours ou à venir, respectent les exigences de l'AI Act, facilitant ainsi la transition réglementaire des entreprises.

Naaia et Artefact revendiquent de faire « *à l'européenne* », pour suivre la voie de la souveraineté numérique sur nos produits et ceux qui sont importés et pour intégrer les efforts de conformité dans la nature même du produit : il n'y aura pas d'IA sans confiance !

À propos de Naaia

Naaia, système européen précurseur de management de l'intelligence artificielle (AIMS™) multi-législations et multi-référentiels, apporte une réponse opérationnelle aux besoins de mise en conformité des organisations avec un outil de gestion des risques de l'IA pour le déploiement d'une IA responsable.

Fondée en 2021 par 4 entrepreneurs français dont 3 avocats (Nathalie Beslay, Côme Sauzay, Olivia Rime et Benjamin May), **Naaia** se donne pour mission de renverser les obligations réglementaires en actions concrètes pour les entreprises de manière product-centric pour les aider à atteindre le plus rapidement possible et le mieux la cible de conformité. Pour ce faire, son offre se structure selon 3 volets : la solution SaaS, la prestation de conseil pour un accompagnement de proximité et **Naaia Learning**, programme de formation adapté aux besoins des clients. La solution SaaS repose sur 4 modules fonctionnels : **Naaia Repository** (inventaire des systèmes d'IA), **Naaia Assess** (qualification des systèmes d'IA), **Naaia Core** (plans d'actions de mise en conformité) et **Naaia Event Tracker** (module de gestion des risques).

Pour plus d'informations : naaia.ai.

À propos d'Artefact

Artefact est une société française spécialisée dans le déploiement de technologies d'IA et de solutions data dont la mission est d'accélérer l'adoption des données et de l'IA afin d'avoir un impact positif sur les individus et les organisations. L'approche unique d'Artefact, qui fait le pont entre la donnée et le business, allie le meilleur de l'expertise technologique et de l'excellence opérationnelle, permettant ainsi à ses clients de devenir des champions de l'IA et d'atteindre leurs objectifs business de façon dédiée et efficace.



Plus de 300 entreprises internationales ont accordé leur confiance à Artefact depuis sa création. Couvrant l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Afrique grâce à notre implantation locale dans 25 bureaux, nous travaillons avec des marques internationales de premier rang, telles que Orange, Samsung, L'Oréal, ou Sanofi à travers le monde.

Pour célébrer son dixième anniversaire, Artefact organise un sommet international, ADOPT AI, afin de promouvoir la démocratisation des données et de l'IA pour avoir un impact positif sur les individus et les organisations. Un **événement unique d'une journée à Station F - Paris** qui réunira des acteurs de haut niveau de l'écosystème de l'IA, y compris des dirigeants d'entreprises clés, des partenaires technologiques de GenAI, d'éminents professeurs d'universités et des doctorants du Centre de recherche Artefact, afin de diffuser l'inspiration et les idées réalisables sur les données et l'IA.

Retrouvez plus d'informations sur www.artefact.com.

Contacts presse

Service presse de Naaia : naaia@eurosagency.eu.

Service presse d'Artefact : teamartefact@taddeo.fr.